



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
08 MAI 2017
2965

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 8 mai 2017

Monsieur le Président

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Agriculture concernant la réorganisation fonctionnelle d'administrations.

Au cours de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs du 18 novembre 2016, Monsieur le Ministre a réaffirmé sa conviction quant à l'utilité de fusions et réorganisations d'administrations relevant de son ressort. Le principe principal, compte tenu également d'exigences communautaires, est de regrouper tous les organismes payeurs et de les séparer clairement d'autres organismes notamment de contrôle. Le Ministre a précisé que la mise en œuvre pratique de ce principe s'avère toutefois être assez complexe. Selon le Ministre, une étude afférente commanditée auprès d'un prestataire de services audit et consulting est en voie de finalisation.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Agriculture :

- Est-ce que cette étude a été finalisée et dans l'affirmative, quels sont les résultats ?
- Quelles conclusions le gouvernement entend-il tirer de cette étude ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs

Dossier suivi par : M. André VANDENDRIES
Tél. : 247 82529

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

01 JUIN 2017

Réf.: 307/17

Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le
Parlement

Service Central de Législation
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 30 mai 2017

Objet: Question parlementaire n° 2965 de l'honorable Députée Madame Martine Hansen

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs à la question parlementaire citée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs,

Fernand ETGEN



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs à la question parlementaire no 2965 de l'honorable Députée Madame Martine Hansen

L'honorable députée pose un certain nombre de questions sur la réorganisation fonctionnelle des administrations du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs.

J'aimerais en premier lieu rappeler que le programme gouvernemental prévoit, dans le chapitre consacré à l'agriculture, la viticulture, le développement rural et la protection des consommateurs, que

« le Gouvernement entend :

- ;
- analyser de façon approfondie les attributions des administrations dans le but de leur réorganisation permettant de mieux répondre aux nouveaux défis de la politique agricole nationale et communautaire. Les tâches de conseil, d'un côté, et celles de gestion et de contrôle, de l'autre, devront être mieux séparées. »

L'analyse précitée, qui a été menée avec l'aide d'un consultant externe, a pu être finalisée entretemps et a permis de confirmer qu'une séparation entre les fonctions d'organisme payeur (y compris les contrôles administratifs et sur place) d'un côté et celles de conseil et de vulgarisation d'un autre côté doit être effectuée. Dans ce contexte, je tiens à préciser que le Luxembourg ne dispose actuellement, comme à l'avenir, que d'un seul organisme payeur pour les fonds communautaires agricoles, à savoir le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs, et que les tâches de contrôle en font déjà partie intégrante.

Le ministère entend mettre en œuvre ces conclusions, en étroite concertation avec toutes les personnes impliquées, dans les meilleurs délais.